



Un amendement discriminant

Suite à la remise du rapport de Christophe Robert de la Fondation Abbé Pierre, sur la mobilisation du parc privé à des fins sociales, Emmanuelle Cosse a porté un amendement dans le projet de loi de Finances 2016 afin de proposer des dispositifs fiscaux favorisant l'offre locative intermédiaire.

Ces incitations fiscales remplaceront les dispositifs « Besson ancien » et « Borloo ancien » et ciblent les zones tendues. La mise en location de logement ancien conventionné ouvrira droit à une déduction spécifique dont les taux seront différenciés en fonction du niveau de tension du marché locatif dans la zone considérée. En revanche, les professionnels de l'immobilier ont de nouveau été discriminés dans cet amendement où un taux de déduction spécifique de 85 % serait prévu uniquement dans le cadre de l'intermédiation locative ou d'un mandat de gestion confié à un organisme agréé.

Jean-François Buet, Président de la FNAIM, dénonce cette nouvelle mise à l'écart des professions immobilières :

« Cet amendement va dans la bonne direction pour améliorer l'offre locative intermédiaire sur l'ensemble du territoire. Mais il est absurde de limiter le bénéfice de l'abattement de 85% aux seuls biens gérés par une association agréée. Les professionnels de l'immobilier doivent être associés à cette démarche. Nous n'accompagnerons pas ce dispositif en l'état et proposerons donc des solutions alternatives à nos clients. Quand est-ce que le gouvernement comprendra qu'il doit s'appuyer sur notre profession pour promouvoir ces dispositifs ? »

A propos de la FNAIM

La Fédération Nationale de l'Immobilier (FNAIM) est la première organisation syndicale des professionnels de l'immobilier en France. Ses adhérents exercent tous les métiers de la transaction, de la gestion, de la location, de l'expertise, du diagnostic, etc. Créée en 1946, elle est présente sur l'ensemble du territoire par son maillage de Chambres départementales et régionales.

La FNAIM accompagne au quotidien ses adhérents dans l'exercice de leurs activités. Elle leur dispense les formations, initiales et continues, qui différencient les professionnels FNAIM par leurs compétences et la qualité de services offerts aux particuliers. Elle veille au respect, par chacun de ses membres, de son Code d'Éthique et de Déontologie, garant de la protection des droits du consommateur.

Par sa représentativité, sa connaissance des marchés immobiliers, ses compétences juridiques et techniques, la FNAIM est un interlocuteur reconnu par les Pouvoirs Publics pour l'élaboration des politiques et des législations relatives au logement. Les statistiques qu'elle établit à partir des données recueillies auprès de ses adhérents et qu'elle diffuse gratuitement permettent de suivre au plus près l'évolution des marchés du logement en France. A la fois référence et partenaire, la Fédération veut faire partager une vision positive, équilibrée et sociale de l'immobilier. La FNAIM fait partie du Conseil National de la Transaction et de la Gestion Immobilières (CNTGI).

Contact Presse

Galivel& Associés – Carol Galivel / Julie Roland – 01 41 05 02 02

21-23, rue Klock - 92110 Clichy - galivel@galivel.com - www.galivel.com